

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE CONTRECŒUR

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le jeudi 16 avril 2020 à 18 h 30, par vidéoconférence, à laquelle sont présents :

Madame la mairesse, Maud Allaire
Monsieur le conseiller, Jonathan Paris
Monsieur le conseiller, Claude Bérard
Monsieur le conseiller, Steve Hamel
Monsieur le conseiller, Dominique Doyon
Monsieur le conseiller, André Gosselin
Monsieur le conseiller, Denis-Charles Drapeau

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence de la mairesse, madame Maud Allaire.

Sont également présents :

Monsieur François Handfield, directeur général et greffier
Madame Mylène Rioux, assistante-greffière

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION
3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
4. ADOPTION DU RÈGLEMENT 1197-2020 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 726-2003 (RM-CTR-203) RELATIF AUX NUISANCES ET À LA PAIX PUBLIQUE AFIN DE MODIFIER L'ARTICLE 40 INTITULÉ « ENTRAVE » ET DE PRÉVOIR UNE DISPOSITION RELATIVE AUX RASSEMBLEMENTS LORS DE MESURES DE SÉCURITÉ PUBLIQUE
5. PÉRIODE DE QUESTIONS
6. LEVÉE DE LA SÉANCE

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT D'OUVERTURE

Madame la mairesse déclare la séance ouverte à 18 h 30.

CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION

Les membres du conseil municipal reconnaissent avoir reçu l'avis de convocation dans les délais prévus par la loi. Ils conviennent donc de la légalité de la présente séance extraordinaire.

Compte tenu des consignes gouvernementales émises le 15 mars 2020 par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation concernant les précautions à prendre pour éviter la propagation du COVID-19, le conseil municipal est autorisé à tenir les séances ordinaires et extraordinaires par tout moyen de communication, comme le téléphone ou la visioconférence.

2020-04-127

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

Il est proposé par : Monsieur Claude Bérard
Appuyé par : Monsieur Jonathan Paris

Et résolu unanimement :

D'adopter l'ordre du jour tel que proposé.

ADOPTÉE

2020-04-128

ADOPTION DU RÈGLEMENT 1197-2020 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 726-2003 (RM-CTR-203) RELATIF AUX NUISANCES ET À LA PAIX PUBLIQUE AFIN DE MODIFIER L'ARTICLE 40 INTITULÉ « ENTRAVE » ET DE PRÉVOIR UNE DISPOSITION RELATIVE AUX RASSEMBLEMENTS LORS DE MESURES DE SÉCURITÉ PUBLIQUE

Considérant qu'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé par le conseiller monsieur André Gosselin lors de la séance extraordinaire tenue le 14 avril 2020.

Madame la mairesse demande le vote :

Vote pour : Claude Bérard, André Gosselin, Dominique Doyon, Denis-Charles Drapeau

Vote contre : Jonathan Paris, Steve Hamel

Il est proposé par : Monsieur André Gosselin

Appuyé par : Monsieur Claude Bérard

Et résolu majoritairement :

D'adopter le règlement 1197-2020 modifiant le règlement 726-2003 (RM-CTR-203) relatif aux nuisances et à la paix publique afin de modifier l'article 40 intitulé « Entrave » et de prévoir une disposition relative aux rassemblements lors de mesures de sécurité publique.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil municipal s'étant réuni par vidéoconférence, aucun citoyen n'est présent pour la séance extraordinaire.

2020-04-129

LEVÉE DE LA SÉANCE

Advenant 18 h 35;

Il est proposé par : Monsieur Denis-Charles Drapeau

Appuyé par : Monsieur Jonathan Paris

Et résolu unanimement :

Que la séance soit levée.

ADOPTÉE

Maud Allaire,
Mairesse

François Handfield,
Directeur général et greffier